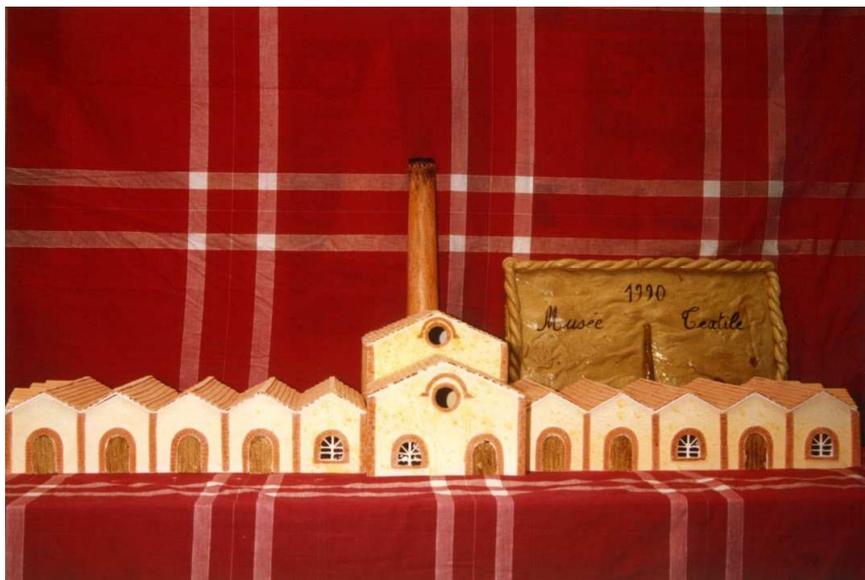


**ARCHIVES MUNICIPALES DE CHOLET**

**ASSOCIATION DES AMIS  
DU MUSÉE DU TEXTILE  
CHOLETAIS**

**45 J**



Représentation du Musée du Textile  
AMC – 45J fonds AAMTC

**RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ**

Par Clément JAUZELON

*Décembre 2020*

# INTRODUCTION

Le fonds des archives de l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais (AAMTC) a été déposé au service des Archives de la Ville de Cholet, suite à la délibération du 9 novembre 2020 (voir annexe 1). Couvrant une période allant de 1982 à 2018, le fonds représentait environ 8,00 ml d'archives avant les opérations d'élimination. Le fonds, portant sur l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais, créé en novembre 1982, possède un grand intérêt historique local sur la place centrale du textile dans le développement de la Ville de Cholet. Il regroupe les démarches administratives et les activités les plus importantes de l'association ainsi que des photographies et des enregistrements sur cassettes audios.

Pour déterminer l'intérêt du fonds et mieux en comprendre son organisation, il convient, tout d'abord, de faire un bref retour sur l'historique de l'association qui est encore en activité au moment du dépôt et du classement.

## **Historique de l'Association**

### Création de l'AAMTC

L'association fut fondée en novembre 1982 par le professeur d'histoire-géographie Jean-Joseph Chevalier et par l'ingénieur chimiste Francis Baur (voir annexe 4). Ses statuts, modifiés depuis, ont fixés les objectifs de l'association (voir annexe 3). Son but initial était de sauver l'ancienne blanchisserie de la Rivière Sauvageau, au nord-ouest de Cholet, d'une destruction certaine, dans un contexte de désindustrialisation massive du pays et de Cholet. En partenariat avec la Ville de Cholet, la blanchisserie fut sauvée et transformée en un musée géré mutuellement par la Ville et l'AAMTC. Très vite, l'AAMTC développe pour nouvel objectif de renseigner les Choletais le plus largement sur l'histoire du textile de Cholet et ses environs, en réaménageant la blanchisserie au cours des années qui suivent, avant son ouverture partielle en 1995, suivie de l'ouverture totale en 2004. Le réaménagement fut organisé par le biais de chantiers de jeunes, formés de bénévoles internationaux, en lien avec l'union d'associations REMPART (Réhabilitation et Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique) de 1990 à 2003.

En parallèle, l'AAMTC élargie ses activités, organisant des colloques et des expositions sur le textile, participant à diverses réunions et cherchant à se procurer du matériel textile ancien. L'association possède aussi sa revue, « De Fil en Aiguille » (DFA), créée dès 1987. Elle réalise aussi des collectes de témoignages oraux sur le textile à Cholet, comme par le biais des événements annuels « Tissons des liens ». Depuis 2010, l'association est aussi la seule actuellement à produire le fameux mouchoir rouge de Cholet, suite à la fermeture définitive de l'entreprise Turpault en 2003.

## Organisation de l'AAMTC

L'association possède un modèle interne classique avec une assemblée générale et un conseil d'administration. L'assemblée se réunit annuellement pour faire un bilan et définir les objectifs. Le conseil d'administration, élu pour un an, se réunit tous les mois pour gérer les affaires courantes et élire un président. L'actuel président de l'Assemblée et du Conseil de l'AAMTC est Bernard Richard. L'association possède ensuite différentes commissions internes pour gérer les activités de l'association. L'association emploie une personne salariée, Bérengère Fall, rencontrée lors du classement.

Dans le cadre du musée, l'association entretient des liens avec la Ville de Cholet, qui a notamment nommé une déléguée en charge du Musée du Textile, au sujet duquel les deux organismes ont des contacts récurrents.

## **Démarche archivistique**

### Organisation du fonds

Le fonds constitue un dépôt de l'association. Un contrat de dépôt a été signé entre la Ville et l'AAMTC (voir annexe 2) pour fixer les modalités de communication et de traitement du fonds. L'association étant toujours active, les dossiers les plus récents ont été conservés par celle-ci. Le fonds est donc disposé à d'éventuels ajouts par la suite. Qui plus est, il a été décidé de classer ultérieurement les archives portant sur les chantiers de jeunes qui réalisèrent les travaux de réaménagement de la blanchisserie. Après le récolement, il est apparu que 3 grandes parties se dégageaient de ce fonds :

- **Administration générale**

Il s'agit ici des documents de fonctionnement de l'association, portant sur l'administratif, les finances, le personnel...

- **Activité associative**

Cette partie regroupe les archives des diverses activités de l'association, réunissant les colloques, les expositions, la gestion de la boutique, la production et les publications (revue DFA, articles de presse...)

- **Autres supports**

On y trouve les photographies non associées à des dossiers précis, des négatifs et des cassettes regroupant des témoignages de tisserands des années 1980 recueillis par l'AAMTC et les interventions au colloque organisé par l'AAMTC en 1997. Ces cassettes, renfermant des témoignages précieux pour l'histoire de Cholet, devront être numérisées par les archives de la Ville de Cholet.

Il a été choisi de laisser les photographies et négatifs dans les dossiers les concernant quand cela était possible, en sachant que tous ne sont pas clairement identifiés.

### Tri et éliminations du fonds

Au terme du classement, le fonds mesure 4,10 ml, soit 65 articles. Certains éléments personnels ont été restitués à des membres de l'association. Environ 3,90 ml de différents types de documents ont été éliminés dont principalement :

- les factures et devis de plus de 10 ans,
- les documents de travail,
- les fiches des adhérents et les fiches de cotisations, le fonds possédant déjà des listes d'adhérents,
- les nombreux doubles.

Ces éliminations ont fait l'objet d'un bordereau (voir annexe 5) qui sera soumis au visa du président de l'AAMTC comme il est stipulé à l'article 6 de la convention.

### Communicabilité du fonds

L'association ayant fait un dépôt, elle reste propriétaire de ses archives. La communicabilité de ces documents est donc régie par la convention passée avec la Ville. L'article 3 de cette convention stipule que l'association donne une autorisation permanente et générale de communication des originaux et reproductions selon les lois, décrets et règlements régissant les Archives municipales. Le fonds est donc communicable en-dehors des documents pouvant porter atteinte au respect de la vie privée des personnes, notamment les bulletins de paie et documents d'emploi du personnel dans le cadre de l'association. La date de communicabilité est précisée sous les articles concernés par ces restrictions.

L'association autorise aussi toute reproduction, sauf à des fins commerciales, nécessitant là une autorisation écrite de l'AAMTC.

## **Exploitation du fonds**

Le fonds de l'association présente un large intérêt historique. L'association a toujours été active dans les recherches sur le textile et possède des contacts au-delà de la simple région choletaise. Au travers des activités de l'association, ce sont de nombreux renseignements sur l'histoire du textile à Cholet qui se traduisent. Grâce aux colloques organisés par l'AAMTC, les travaux et événements d'autres associations et organismes, c'est le monde du textile qui est mis en valeur dans ce fonds.

Ce fonds présente les efforts et les possibilités de sauver et de valoriser le patrimoine industriel des communes face aux conséquences de la désindustrialisation. C'est un pan important de l'histoire de Cholet qui vit au travers du Musée et de l'association. Le fonds constitue un apport précieux aux recherches locales sur l'industrie textile.

# Bibliographie et Sources complémentaires

## Bibliographie

Histoire de l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais :

- AAMTC, "Du côté de la Rivière Sauvageau", revue *De Fil en Aiguille*, n°13, Cholet, 1993.
- AAMTC, *Musée du Textile de Cholet, la Rivière Sauvageau*, Cholet, 1987.
- AAMTC, "*Un chantier de jeunes*" pour le Musée du Textile choletais, Cholet, 1990.

Histoire de la blanchisserie de la Rivière Sauvageau :

- AAMTC, *La blanchisserie de la Rivière Sauvageau et le blanchiment des toiles à Cholet*, Cahors, collection Patrimoine d'ici, 1992.
- AAMTC, *Les industries textiles dans l'Ouest, XVIIIème-XXème siècles*, actes de colloque, Laval, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 1990.
- DOLLE Pascal, *Un exemple de sauvegarde du patrimoine industriel, la blanchisserie de la Rivière Sauvageau, Cholet (M. & L.)*, dossier de DEA, Angers, 1994.

## Sources complémentaires

Fonds d'archives :

Le fonds de l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais peut être complété par d'autres fonds présents aux archives de Cholet, notamment ceux des entreprises de l'industrie textile choletaise. On compte 3 fonds privés, classés avec un instrument de recherche, qui complètent ce fonds sur l'histoire du textile :

- le fonds 6J : fonds de l'entreprise Allereau (1866-1978)
- le fonds 21J : fonds de Maurice Robichon, ancien employé de l'entreprise Richard (1841-1966)
- le fonds 30J : fonds de l'entreprise Turpault (1913-2000)

# S O M M A I R E

## I – ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU TEXTILE CHOLETAIS (AAMTC)

### 1 - Administration générale

<i>Création</i> .....	p. 6
<i>Conseils et réunions</i> .....	p. 6
<i>Correspondance</i> .....	p. 7

### 2 - Finances

<i>Bilans financiers</i> .....	p. 7
<i>Comptabilité</i> .....	p. 7
<i>Subventions</i> .....	p. 8
<i>Partenariats</i> .....	p. 8

### 3 - Personnel

<i>Gestion des agents</i> .....	p. 8
<i>Rémunération</i> .....	p. 8
<i>Guides</i> .....	p. 9

## II – ACTIVITE ASSOCIATIVE

### 1 - Colloques

<i>Colloque "Les industries textiles dans l'Ouest, XVIIIe-XXe siècles"</i>	p. 10
<i>Colloque "Le mouchoir dans tous ses états" (12-14 novembre 1997)</i>	p. 10

### 2 - Boutique

<i>Stocks et produits</i> .....	p. 11
<i>Ventes</i> .....	p. 11

### 3 – Expositions..... p. 11

### 4 - Production et publications

<i>La revue "De Fil en Aiguille" (DFA)</i> .....	p. 12
<i>Informations dans la presse</i> .....	p. 12
<i>20ème anniversaire de l'AAMTC</i> .....	p. 12
<i>Travaux de recherche</i> .....	p. 13

### 5 - Musée du Textile ..... p. 13

### 6 – Récompense ..... p. 13

## III – AUTRES SUPPORTS ..... p. 14

# **I - Administration de l'Association des Amis du Musée du Textile Choletais (AAMTC)**

## **1 - Administration générale**

### *Création*

**45J 1** AAMTC, création : statuts, déclaration au journal officiel, articles de presse.  
1982-2010

**45J 2** AAMTC, législation : guides, articles de presse, rappels de lois.  
1995-2001

### *Conseils et réunions*

**45J 3** Assemblée Générale, réunions : correspondance, rapports moraux, rapport d'activité (1987), comptes (1991), liste de présence (1982), notes.

1982-1991

*Lacunes : 1983 et 1988*

**45J 4** Assemblée Générale, réunions : correspondance, rapports moraux, rapports d'orientation, listes de présence, rapports comptables, rapports statistiques (1995-1996).

1992-2000

**45J 5** Assemblée Générale, réunions : correspondance, rapports moraux, rapports d'orientation, bilans, listes de présence.

2001-2007

**45J 6** Assemblée Générale, réunions : correspondance, rapports moraux, rapports comptables, listes de présence.

2008-2012

**45J 7** Conseil d'Administration, réunions : procès-verbaux, listes de présence, correspondance.

1982-1998

*Lacunes : 1984, 1986, 1988-1989 et 1991*

- 45J 8** Conseil d'Administration, réunions : comptes-rendus, correspondance. 1999-2005
- 45J 9** Conseil d'Administration, réunions : comptes-rendus, correspondance. 2006-2016
- 45J 10** AAMTC, réunions : cahier de comptes-rendus. 1982-1990
- 45J 11** AAMTC, réunions : correspondance, compte-rendus de réunions avec la Ville de Cholet, compte-rendus de réunions avec d'autres associations. 1987-2001

*Correspondance (par ordre chronologique)*

- 45J 12-15** AAMTC, correspondance : lettres, notes, documentation. 1982-2015
- 12-* Années 1982-1997
- 13-* Années 2000-2001
- 14-* Années 2002-2004
- 15-* Années 2005-2015

**2 - Finances**

*Bilans financiers*

- 45J 16** Budget, gestion : bilan financier (1984, 1991), rapports comptables (1994-2012), états financiers (2014-2018), bilans simplifiés (2014-2015), budget prévisionnel (1991, 1997, 1999, 2002-2003, 2016). 1984-2018

*Comptabilité*

- 45J 17** Comptabilité générale, gestion : factures, échéanciers. 2011-2013
- 45J 18** Comptabilité générale, gestion : factures, inventaires, relevés bancaires (2015), synthèses des ventes (2015). 2014-2015

**45J 19** Comptabilité générale, gestion : factures, inventaire, relevés bancaires, synthèses des ventes, bilans annuels, échéanciers (2014-2016).  
2014-2016

### Subventions

**45J 20** Aides, demandes : correspondance, demandes de subventions municipales, tableaux des subventions.  
1982-2016

**45J 21** Mécénat, demandes : correspondance, offre de mécénat d'IBM.  
1994

### Partenariats

**45J 22** Partenariat avec la Ville de Cholet : conventions, correspondance, notes, délibérations du conseil municipal ; partenariat avec d'autres organismes : conventions avec d'autres acteurs (1993-2005), correspondance.  
1990-2013

## **3 - Personnel**

### Gestion des agents

**45J 23** Personnel, formation au patrimoine industriel (1986), formation à l'activité touristique (1989, 1996), formation d'agent de développement du patrimoine (1989), formation informatique (2001) : correspondance, programmes, descriptifs.  
1986-2001

**45J 24** Personnel, recrutement d'un objecteur de conscience : dossier d'affectation, convention, fiches des tâches, correspondance (1999-2001) ; Contrat Emploi Consolidé (CEC) : présentation, fiche de critères et travaux, correspondance (2001) ; Emploi jeune : avis de paiement CNASEA, relevés de présence, cahier de charges (2001-2007)  
1999-2007

*Communicabilité : 2058*

### Rémunération

**45J 25-29** Personnel, paie : bulletins de paie, relevés annuels de paie, tableaux de salaires (1994-1996) ; cotisations sociales : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), taxes sur les salaires, cotisations URSSAF, cotisations ASSEDIC, correspondance.

**25-** Années 1991-1998

**26-** Années 1999-2001

27- Années 2002-2004

28- Années 2005-2006

29- Années 2007-2016

1991-2016

*Communicabilité : 2059 à 2067*

### Guides

**45J 30** Guides, gestion : fiches de formation, compte-rendu de réunion, cahiers de relevés des visites guidées, présentations des contenus des visites, correspondance, liste des guides.

1994-2002

**45J 31** Guides, gestion : attestations d'emploi (2006-2007), Déclarations Uniques de l'Embauche (DUE) (2006-2008), déclarations annuelles (2006-2009).

2006-2009

*Communicabilité : 2060*

**45J 32** Guides, gestion : attestations d'emploi, déclarations annuelles, DUE (2010-2011).

2010-2013

*Communicabilité : 2064*

**45J 33** Guides, gestion : fiches de réservation, factures.

2013-2015

## **II - Activité associative**

### **1 - Colloques**

#### Colloque "Les industries textiles dans l'Ouest, XVIIIe-XXe siècles" (16-18 novembre 1989)

**45J 34** Colloque, organisation : réunion du conseil, correspondance, invitations, programme, affiche publicitaire.

1989

#### Colloque "Le mouchoir dans tous ses états" (12-14 novembre 1997)

**45J 35** Colloque, préparation : notes, comptes-rendus, exemplaires d'autres colloques.

1996-1997

**45J 36** Colloque, organisation : notes, bilan budgétaire, demande de subvention, convention Ville de Cholet/AAMTC, inscriptions des contributeurs/participants, programme ; communication : prospectus, affiche publicitaire, échantillon de mouchoir brodé aux dates du colloque, articles de presse sur le sujet, lettre du maire.

1997

**45J 37** Colloque, organisation : correspondance, notes.

1996-1997

**45J 38** Colloque, publications : préparation des actes, correspondance, notes.

1997-1999

**45J 39** Colloque, publications : actes du colloque.

1999

**45J 40** Colloque, publications : correspondance, notes, remerciements des participants.

1997-1999

**45J 41** Colloque : photographies, négatifs, recueil de photographies (non identifiées).

1999

## **2 - Boutique**

### *Stocks et produits*

- 45J 42** Boutique, gestion : inventaires (1993-2001), état des stocks, ventes quotidiennes (1992-1997).  
1992-2001
- 45J 43** Boutique, production : échantillons de certains produits, correspondance, catalogues de fournisseurs, contrats de vente, listes de produits, liste des acheteurs.  
1991-2001

### *Ventes*

- 45J 44-46** Boutique, production : cahiers de ventes, relevés de ventes.  
44- Années 1992-1993  
45- Années 1994-1998  
46- Années 2000-2004  
1992-2004

## **3 - Expositions**

- 45J 47** Exposition Galard : notes, inventaire des photographies (sans les photos), présentation du déroulement, correspondance, mot de M. Chevalier sur l'association et l'exposition.  
1984-1986
- 45J 48** Exposition pluriannuelle "Mouchoirs", préparation : présentation du projet, notes de recherches, avant-projet d'exposition, modèles d'images.  
1993
- 45J 49** Exposition pluriannuelle "Mouchoirs", déroulement : panneaux, images, notes, plan, articles de l'exposition, livre d'or (2004).  
1993-2004
- 45J 50** Exposition, communication : affiches d'expositions, affiches pour les Journées du Patrimoine.  
1989-1996

**45J 51** Expositions : lettres et factures à en-têtes d'anciens magasins ou d'anciennes entreprises choletaises du textile ou en lien avec le textile possiblement exposés par le Musée.

1889-1937

#### **4 - Production et publications**

##### *La revue "De Fil en Aiguille" (DFA)*

**45J 52** DFA, collection : numéros 15 à 30 de la revue DFA.

1995-2006

*Lacunes : numéros 24 et 25*

**45J 53** DFA n° 16 à 18 , recherches : notes, illustrations, documents de recherche, travaux de recherche, correspondance.

1995-1996

**45J 54** DFA n° 20 à 23, recherches : documents de recherche, travaux de recherche, correspondance.

1997-2000

##### *Informations dans la presse*

**45J 55** AAMTC : articles de presse, revues, articles AAMTC (1982-1993), articles sur le textile (1987-1997).

1982-1997

**45J 56** Textile, revues de presse : articles sur la fermeture de l'entreprise Turpault, articles sur le textile hors AAMTC.

2002-2003

##### *20ème anniversaire de l'AAMTC*

**45J 57** Anniversaire, organisation : projet, programme, dossier de presse, revue de presse, fiches de présentation du film "Deans", notes de recherche, articles complémentaires sur le film et la personne de Deans, transcription des "chansons des métiers" de Jean-Marie Moine, correspondance (2002) ; communication : affiche du film "Deans", prospectus, listes des médias consultés, convention avec la Poste pour la diffusion (2002) ; étude : analyses statistiques des questionnaires donnés sur l'AAMTC et les évènements du 20ème anniversaire.

2002

### Travaux de recherche

- 45J 58** Monographie "La blanchisserie de la Rivière Sauvageau", publication : exemplaire définitif, photographies originales utilisées pour la monographie.  
s.d.
- 45J 59** Travaux de recherche AAMTC :  
- Feuille "Le Torchon" de Francis Baur  
- Dossier "Les industries anciennes dans le Choletais : un patrimoine en péril" (1982)  
- Travaux sur le patrimoine industriel transmis au Comité d'Information et de Liaison pour l'ArChéologie (CILAC) (1997)  
1982-1997
- 45J 60** AAMTC, participation à d'autres travaux ou événements pilotés par d'autres organismes : textes, affiches, prospectus, programmes, catalogues, dossiers de recherche, correspondance, présentation de la politique culturelle de la Ville de Cholet.  
1983-1997

## **5 - Musée du Textile**

- 45J 61** Musée, création : description des objectifs, règles, définition, articles portant sur d'autres écomusées, échanges avec d'autres écomusées ; matériels : inventaire des machines données, description des machines de textile obtenues, conventions de prêt, correspondance (1985-1994) ; inauguration : correspondance, invitation du Député-Maire (1994)  
1985-1994

## **6 - Récompense**

- 45J 62** Prix Fondation Ford, remise du prix : programme de la journée, discours de remise du prix, correspondance.  
1990

### **III - Autres supports**

- 45J 63** Matériel de l'AAMTC : 29 photographies (24 en noir et blanc, 5 en couleurs) des machines textiles mises à disposition de l'AAMTC.  
s.d.
- 45J 64** Négatifs de l'AAMTC : 10 paquets de films négatifs (sujets non identifiés), 1 pochette de 12 négatifs.  
s.d.
- 45J 65** Cassettes audios : 10 cassettes de témoignages d'anciens tisserands choletais avec le résumé écrit et le questionnaire écrit (1987-1988), 14 cassettes des interventions du colloque de 1997.  
1987-1997
- 45J 66** Casette vidéo "Du mouchoir au prêt à porter" réalisée par la Musée du Textile Choletais (durée : 22min).  
1987

## **IV - Dons faits à l'Association**

- 45J 67** Photographie de brodeuses au 22 rue du Commerce à Cholet (don Eugène BODIN)  
s.d.
- 45J 68** Deux photographies de personnel féminin d'un atelier de confection de la région choletaise  
vers 1930
- 45J 69** Établissements Richard Frères : statuts (1954), journal du comité d'entreprise (1954), 3 cartels d'échantillons de tissus (années 60) (don Xavier RICHARD)  
1954
- 45J 70** Établissements Richard Frères : logo Richard Frères "RF" en métal  
s.d.
- 45J 71** Établissements Richard Frères : livret des nouveaux arrivants dans l'entreprise (1947), 6 photographies du personnel et de l'intérieur d'un atelier, article de presse sur l'arbre de Noël de 1956 (don descendants de Georgette FORTIN)  
1947-1956
- 45J 72** Établissements Richard Frères : étiquette pour vêtement "Paris 1900" (don Paul CHAMARD)  
s.d.
- 45J 73** Établissements Richard Frères : médaille avec un ruban tricolore décernée à Bernadette BAZIN (don M. et Mme RAINETEAU)  
1947
- 45J 74** Établissements Richard Frères : 2 photographies (don de Mme PEGNION ?)  
s.d.
- 45J 75** Morceau de toile de jute  
s.d.

- 45J 76** Syndicat Patronal des Industries Textiles de la Région Choletaise : avenant régional de la convention collective de l'industrie textile  
1954
- 45J 77** Inventaires des quantités de teinture et étiquette de colorants CIBA  
1936-1940
- 45J 78** Deux plans de la Blanchisserie de la Rivière Sauvageau (1928, 1958), carte E.G.P. (affiche) répertoire géographique des entreprises de teintureries, blanchiments, impressions et apprêts (1953) (don de Jean-Joseph CHEVALIER)  
1928-1958
- 45J 79** Diapositives de recherche (usines, vues aériennes, plans, documents....) (don de Jean-Joseph CHEVALIER)  
1980-1986
- 45J 80** Diapositives de recherche (usines, vues aériennes, plans, documents....) (don de Jean-Joseph CHEVALIER)  
1984-1989
- 45J 81** Association Nationale d'Expansion Économique (Industrie-Commerce-Agriculture) : statuts  
s.d.
- 45J 82** BRUN Louis, *Étude sur les Bases de Prix de Revient dans l'Industrie Cotonnière Vosgienne (Mai 1936 - Mars 1937)*, Épinal, 1937  
1937
- 45J 83** Lacets, tarification : barème de prix de revient de l'Union des Fabricants de lacets à façon (Saint-Chamond) (s.d.), tableau de tarif général de la Fabrique de lacets Joannon (Izieux) (s.d.), tableaux de tarif officiel de la Chambre syndicale de la Fabrique française de Lacets (1920, 1930)  
1920-1930
- 45J 84** Deux photographies des Manufactures réunies de Saint-Chamond et une photographie d'un atelier au bord de l'eau  
s.d.
- 45J 85** Trois photographies de machines à tisser en Tunisie (don C. Leman-Allereau)  
1997

- 45J 86** Fabrique de Bonneterie Prosper Chacun : facture à en-tête et mandat à en-tête vierges  
s.d.
- 45J 87** Cartes de visite et d'étiquetage Manufactures réunies de Saint-Chamond, Tissage Jean Récalc, Anciens Établissements SUC et Établissements COVELA  
s.d.
- 45J 88** Photocopies de papiers à en-tête d'entreprises de textile choletaises  
1838-1915
- 45J 89** Photographies de la Chambre de Commerce avec Gaston THEUILLOT après la Seconde Guerre mondiale, de Victor TISSEAU dernier "fabricant" choletais, de l'atelier de tissage Joseph BODY, de M. VIGNERON président de la société coopérative SOCOMATIS atelier rue du Breloquet (don Raymond JOUTEAU)  
s.d.

# **INDEX DES ANNEXES**

**Annexe 1** : délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2020

**Annexe 2** : contrat de dépôt

**Annexe 3** : statuts de l'Association des Amis du Musée du Textile (1982)

**Annexe 4** : article de presse du 5 novembre 1982

**Annexe 5** : bordereau d'élimination

MAIRIE DE CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

---

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Jean-Paul BREGEON : Premier Adjoint

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Florence DABIN, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Patricia HERVOUET, Madame Elisabeth HAQUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Madame Catherine BODET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Sylvie DORBEAU, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Monsieur Laurent JUTARD, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Sylvain APAIRE, Monsieur Aurélien DURAND, Madame Valérie MAUDET, Madame Charline ABELLARD, Madame Amélie BROQUAIRE, Monsieur Rémi BARBÉ, Monsieur Denis BOUYER, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Cécile GUIGANTI, Madame Sylvie CHARRIER, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur Stéphane BROSSET, Madame Anne HARDY, Madame Sophie COINDRE : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur François DEBREUIL à Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Cyrille JAUNEAULT à Madame Carole BOSSARD-GAUTIER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Catherine BODET comme secrétaire de séance.

N° 3.2 - ARCHIVES MUNICIPALES - DÉPÔT DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE HARMONIQUE DE CHOLET ET DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DU TEXTILE ET DE LA MODE

La première société musicale de Cholet a été créée en 1848. D'abord appelée La Fanfare de Cholet, elle est devenue en 1894 l'Harmonie Choletaise puis a été rebaptisée en 1991 l'Orchestre Harmonique de Cholet.

Par ailleurs, l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode est une association créée en 1982 dans le but de sauver les bâtiments de la blanchisserie de la Rivière Sauvageau. Les travaux de restauration, menés par des jeunes bénévoles en partenariat avec l'Union Rempart sous la direction de l'association, ont permis de préserver ce patrimoine industriel choletais, transformé en 1995 en Musée du Textile.

Sur demande des associations, et afin de garantir à ces documents des conditions optimales de conservation aux archives municipales et une facilité d'accès pour les chercheurs, il est proposé au Conseil Municipal, d'accepter le dépôt :

- des archives historiques de l'Association l'Orchestre Harmonique de Cholet,
- des archives historiques de l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode.

-----  
Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2212-29,

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 451-2 et suivants,

Vu le code civil, et notamment ses articles 1915 et suivants,

Considérant l'intérêt historique que représentent ces archives associatives pour l'enrichissement des collections des archives municipales,

Vu l'avis favorable de la commission éducation, en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 - d'accepter le dépôt des archives historiques de l'Association l'Orchestre Harmonique de Cholet et de des archives historiques de l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode pour y être conservées aux archives municipales de la Ville de Cholet.

Article 2 - de passer des contrats de dépôt révocables avec l'Association l'Orchestre Harmonique de Cholet et l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode, fixant les modalités de conservation, de traitement et de communication des documents déposés et les conditions de dénonciation desdits contrats.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16/11/2020 à la porte de la Mairie en exécution des dispositions des articles L. 2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,

Signé par : Jean-Paul BREGEON  
Date : 10/11/2020  
Qualité : Premier Adjoint

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Cholet

Le 10 nov. 2020

VILLE DE CHOLET

Jean-Paul BREGEON  
Premier Adjoint

# CONTRAT DE DÉPÔT

DIRECTION DE LA CULTURE

Service Archives

N/réf : TP/MR

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville de Cholet, représentée par Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, Président de l'Agglomération du Choletais, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

ET :

L'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode, dont le siège est domicilié à Cholet rue du Dr Roux, représenté par son Président, Monsieur Bernard RICHARD

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

L'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode dépose, à titre révocable, aux Archives municipales de Cholet, sous forme d'originaux, les archives dont elle est propriétaire.

## Article 2 : FRAIS LIÉS AU DÉPÔT

La Ville de Cholet prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

## Article 3 : COMMUNICATION DES DOCUMENTS

L'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode donne une autorisation permanente et générale de communication pour les originaux et les reproductions, selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

## Article 4 : REPRODUCTION DES DOCUMENTS

L'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales ; dans ce cas, son autorisation écrite sera requise.

Article 5 : PRÊT DES DOCUMENTS

Tout prêt de documents pour exposition ou tout autre motif sera soumis à l'autorisation écrite de l'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode.

Article 6 : TRAITEMENT DES DOCUMENTS

Le traitement des documents incombera à la Ville de Cholet. Celle-ci établira les listes de documents dont elle propose l'élimination et les soumettra au visa de l'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode. Cette dernière ne pourra s'opposer à l'élimination de documents qu'en raison de nécessités juridiques. En cas contraire, elle pourra reprendre les documents dont l'élimination est proposée, cette faculté pouvant s'exercer dans un délai de trois mois, à l'expiration duquel la Ville de Cholet sera habilitée à procéder à l'élimination.

Article 7 : DÉNONCIATION DU CONTRAT

Si l'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode estimait nécessaire de mettre fin au présent contrat, elle devrait en donner avis à la Ville de Cholet par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendrait effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par l'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée à la Ville de Cholet.

En cas de dénonciation du contrat, l'association des Amis du Musée du Textile et de la Mode sera tenue de rembourser à la Ville de Cholet les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. La Ville de Cholet pourra, en outre, faire exécuter à ses frais une copie sur n'importe quel support, de tout ou partie des documents restitués.

Les reproductions de documents déposés, réalisées par les soins ou aux frais de la Ville de Cholet, resteront la propriété de celle-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 3. Il en sera de même des reproductions réalisées en cas de dénonciation du contrat.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président de l'Association  
des Amis du Musée du Textile  
et de la Mode  
Bernard RICHARD

Fait à Cholet, le \_\_\_\_\_

Le Maire  
par délégation, le Conseiller Délégué,  
Patricia RIGAUDEAU

*Texte définitif*

ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE TEXTILE CHOLETAIS

\*\*\*\*\*

STATUTS ADOPTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
CONSTITUTIVE TENUE LE 3 NOVEMBRE 1982.

---

I - BUTS ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Art. 1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre : ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU TEXTILE CHOLETAIS.

Art. 2 - Cette association a pour buts :

1. d'agir pour la création d'un Musée du Textile Choletais dans l'ancienne blanchisserie de la Rivière Sauvageau, de contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine industriel régional, à l'enrichissement des collections du futur Musée, au développement de son action matérielle et morale, de son rôle éducatif et d'information scientifique et technique. Ce Musée pourrait être l'embryon d'un futur Ecomusée.
2. de promouvoir l'étude, la recherche et l'éducation populaire dans les domaines de l'archéologie industrielle, de l'histoire des techniques et de la mémoire du travail.
3. de faire prendre conscience de la nécessité de sauvegarder les sites industriels caractéristiques.

Art. 3 - Son siège social est fixé à Cholet (au Musée des Arts, avenue Gambetta). Il pourra être transféré en un autre lieu sur décision de Conseil d'administration. Sa durée est illimitée.

Art. 4 - Les moyens de l'Association sont :

- . la recherche et l'acquisition de collections techniques, de produits fabriqués et documents s'y rapportant? Ces collections seront déposées ou données au Musée de Cholet (classé et contrôlé), inscrites sur un inventaire spécifique, pour constituer dès que possible un Ecomusée du Textile Choletais.
- . l'organisation de conférences, réunions et voyages d'études, groupes de travail et de recherche,
- . la publication et l'édition de bulletins, catalogues et ouvrages,
- . et, de manière générale, tous moyens appropriés concourant aux buts qu'elle s'est fixé.

Art. 5 - L'Association se compose de membres de droit, membres d'honneur, membres correspondants, membres bienfaiteurs et membres actifs.

Les personnes morales légalement constituées - établissements publics, établissements d'utilité publique, associations déclarées, sociétés civiles et sociétés commerciales - peuvent être admises comme membres de l'Association.

Art. 6 - Sont membres de droit :

Le Commissaire-adjoint de la République en résidence à Cholet, le Maire de Cholet, le Conservateur des Musées de Cholet, les présidents des deux syndicats patronaux du textile, et le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cholet.

- Art. 7 - Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée générale, sans être tenus de payer une cotisation.
- Art. 8 - Les membres correspondants, résidant hors du ressort géographique de l'industrie textile choletaise, sont choisis par le Conseil d'administration pour leur compétence dans les domaines de l'Association. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation, et ne participent pas à l'Assemblée générale.
- Art. 9 - Les membres bienfaiteurs sont ceux qui, personnes morales ou physiques, adhèrent aux présents statuts et versent une cotisation annuelle égale ou supérieure à 100F. Ils bénéficient des mêmes droits et avantages que les membres actifs.

- Art. 10 - Pour être membre actif, il faut adhérer aux présents statuts. Les membres actifs sont tenus de s'acquitter, dès le début de l'année, de la cotisation fixée pour leur catégorie.

Il existe différentes catégories de cotisation pour les membres actifs : pour les membres individuels, pour les étudiants, pour les retraités, pour les personnes morales.

Les cotisations minimales annuelles sont initialement fixées aux taux suivants :

. membre actif individuel.....	30 francs
. étudiant.....	20 francs
. retraité.....	20 francs

Ces taux peuvent être modifiés chaque année par décision du Conseil d'administration.

- Art. 11 - La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1 - par la démission,
- 2 - par la radiation prononcée par le Conseil d'administration, pour non paiement de la cotisation pendant deux années consécutives, ou pour motif grave ou préjudice causé aux intérêts matériels ou moraux de l'Association, ou à ceux qu'elle défend ; le membre concerné sera préalablement appelé à donner ses explications.

La démission ou la radiation en cours d'année ne donne pas lieu à remboursement de tout ou partie de la cotisation.

La réintégration est soumise à l'avis du Conseil d'administration.

## II = ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- Art. 12 - L'Association est administrée par un Conseil d'administration, composé des membres de droit, avec voix consultative, et 12 à 15 membres élus au scrutin secret, à la demande d'un seul des membres présents, par l'Assemblée générale pour 1 an, et renouvelables chaque année lors de l'Assemblée générale, et pris parmi les membres actifs.

L'Assemblée générale désigne en même temps au scrutin secret 2 vérificateurs de comptes.

En cas de vacance, le Conseil d'administration désigne par cooptation les membres remplaçants qui pourront être confirmés dans leurs fonctions lors de la plus proche Assemblée générale statuaire.

Les pouvoirs des membres remplaçants prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres par eux remplacés.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu chaque année lors de l'Assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 13 - Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de : un président, deux vice-présidents, 1 secrétaire général et, au besoin, un ou deux trésoriers adjoints.

Le bureau est élu pour un an. Ses membres sont rééligibles.

Art. 14 - Le Conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égal partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Des procès-verbaux sont rédigés pour chaque séance ; ils seront inscrits sans blancs ni ratures sur un registre, et signés par le Président et le Secrétaire de séance.

Art. 15 - Les membres de l'Association et du Conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution, en raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais justifiés sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration, statuant hors de la présence de l'intéressé ; les justifications produites font l'objet de vérification.

Art. 16 - Assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée générale comprend les membres de l'Association - membres de droit, membres d'honneur, membres bienfaiteurs et membres actifs à jour de leur cotisation. Les membres personnes morales sont représentées par un seul délégué dûment mandaté.

L'Assemblée générale se réunit une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

Elle est convoquée au moins trois semaines à l'avance.

Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'administration. Elle entend et approuve les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions portées à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres vérificateurs des comptes.

Les délibérations sont prises à la majorité des présents, sauf pour ce qui sera dit aux articles 19 et 20.

Son bureau est celui du Conseil d'administration.

Art. 17 - Les dépenses sont ordonnées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par tout autre membre du Conseil d'administration spécialement désigné à cet effet. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 18 - Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations des membres,
- les subventions de l'Etat, de la Région, des départements et des communes, les établissements publics ou autres collectivités,

.../...

- les dons,
- les ressources créées à titre exceptionnel, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues des services rendus,
- le produit de la vente des publications et éditions,
- les droits de reproduction et de copyright.

Art. 19 - Il est tenu un inventaire des biens de l'Association.

### III - CHANGEMENTS, MODIFICATIONS, DISSOLUTION

Art. 20 - Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, ou sur la proposition faite au Conseil d'administration et au moins un mois avant la date de la réunion, par au moins le dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé au moins trois semaines à l'avance à tous les membres de l'Association.

Pour pouvoir valablement délibérer, l'Assemblée doit se composer au moins du quart des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est de nouveau convoquée, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 21 - L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 22 - En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Après avis de la Direction des Musées de France, elle attribue l'actif net et les collections au Musée de Cholet, les biens en dépôt étant restitués à leurs propriétaires.

### IV - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Art. 23 - Le Président ou tout autre membre délégué par le Conseil d'administration doit faire connaître dans les délais réglementaires au Sous-Commissariat de la République à Cholet tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Art. 24 - Un règlement intérieur pourra être établi par le Conseil d'administration pour fixer les divers points d'administration interne de l'Association non prévus par les présents statuts.

\*\*\*\*\*

6 - C.O. du 5-11-82

# le Courrier de Cholet et du Cholet

## Création d'une association et d'un musée vivant

Depuis quelques mois, plusieurs personnes passionnées d'histoire et orientées par leurs recherches universitaires, leurs travaux ou leurs activités professionnelles vers les industries anciennes, s'inquiètent de la disparition progressive des témoins matériels de l'activité industrielle ancienne de notre région. Sur l'initiative de MM. Baur, Chevalier, Fortun, Lahaye, Martineau, Moreau, une association régie par la loi de 1901, est en voie de création à Cholet, terre fertile à l'industrie et sur laquelle le textile connut ses heures de gloire.

Mercredi soir, dans une salle de l'annexe de la mairie, ils étaient tous là les animateurs de la nouvelle association, les industriels, les employés, les retraités du textile, bien décidés à sauvegarder le patrimoine choletais. Au cours de la soirée, le projet déjà bien ébauché de mettre en place un musée orienté vers les activités textiles

qui marquèrent à l'origine la prospérité de la ville et contribuent toujours, sous des formes nouvelles, à son dynamisme industriel, fut l'objet de l'intérêt de toute l'assistance bien décidée à soutenir cette prochaine réalisation.

Cette initiative s'inscrit dans un courant relativement neuf en France que l'on nomme « l'archéologie industrielle ». Des nombreuses villes de l'Ouest qui étaient, depuis des époques très anciennes, les foyers d'une industrie textile rurale dispersée, Cholet est la seule à s'être inscrite de manière durable dans le processus de la révolution industrielle. Depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, avec les filatures actionnées par des manèges à chevaux jusqu'à l'époque actuelle, que de pages d'histoire gravées sur les bords de la Moine avec les premières mécanisations, les investissements et les procédés nouveaux de blanchissement.



Les animateurs de la nouvelle association lors de l'assemblée.

Au fil des années, le paysage urbain de Cholet se transforme et les vieux quartiers de tiss-

rands laissent la place aux premières usines à haute cheminée. Elles-mêmes cèdent d'ailleurs devant les impératifs économiques et industriels et les inévitables opérations de rénovation qui apportèrent au fil des temps, l'image du Cholet rural. Il reste qu'avec la destruction de ces quartiers, de ces établissements, ce ne sont pas seulement des murs qui ont disparu, mais aussi des machines, des techniques, des gestes, des savoir-faire, des rythmes de vie que la mémoire collective aura du mal à restituer», soulignent les animateurs de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine du Textile Choletais.

### L'ancienne blanchisserie de la Rivière-Sauvageau

Située sur la route de Saint-Lôger, à la sortie de Cholet, l'ancienne blanchisserie de la Rivière-Sauvageau demeure l'un des derniers fleurons du textile choletais. Dans ces locaux aujourd'hui délaissés, l'association, présidée par M. Hostein, entend

bien installer un musée « vivant », c'est-à-dire remettre en place les machines pouvant à tous moments être utilisées soit pour des journées d'enseignement et de redécouverte, soit pour des travaux de recherche pour les professionnels. « Nous ne saurions ouvrir pour un musée mort où les machines seraient exposées comme des fossiles à la curiosité de visiteurs passifs », indique M. Chevalier, professeur d'histoire et lui aussi à l'initiative de cette belle réalisation.

Mercredi soir, lors de cette assemblée de formation de l'association, les anciens avaient beaucoup de nostalgie dans la voix. Les industriels pensaient à ce passé et surtout aux possibilités d'avoir dans un monde en permanent mouvement. Chaque participant avait conscience d'avoir un rôle à jouer dans la sauvegarde du patrimoine choletais et du textile qui fit le renom de la capitale des Mauves dans le monde entier.



Industriels, employés, retraités du textile se sont montrés très intéressés par la création d'un musée.

**ARCHIVES MUNICIPALES**

**BORDEREAU D'ELIMINATION - 2020/**

**DIRECTION : CULTURE**

**SERVICE : ARCHIVES**

Métrage linéaire : 3,90

<b>COTES</b>	<b>DESIGNATION DES DOCUMENTS</b>	<b>DATES EXTREMES</b>
AAMTC	Doubles	
AAMTC	Remboursements	2000-2001
AAMTC	Cahier de régie	1992
AAMTC	Livret/chèques de comptes	1993
AAMTC	Factures	1984-2000
AAMTC	Factures de banques et de caisses	1997-2009
AAMTC	Chéquiers	1998-2016
AAMTC	Questionnaires	2002
AAMTC	Cahiers de comptes	1993-1994
AAMTC	Fiches d'adhérents	1994-2005
AAMTC	Demandes de documents	1983-1997
AAMTC	Relevés des heures des guides	2005-2016
AAMTC	Candidatures pour le Contrat Emploi Consolidé	2001
AAMTC	Instructions sur le Contrat Emploi Consolidé	1993-1999
AAMTC	Contrats de dépôt-vente des cartes postales et monographies	1993-1996
AAMTC	Exemplaires préparatifs de la monographie (exemplaire définitif dans le fonds)	s. d.
AAMTC	Adresses	1988

**Accord du Chef du Service  
des Archives**  
(date et visa)

17/12/2020



**Thierry PINEAU**

**Accord du Président  
de l'Association des Amis du Textile de Cholet**  
(date et visa)

**Bernard RICHARD**